

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5253 (Rect)

présenté par
M. Binet

ARTICLE 4

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 6 :

« – au conjoint survivant d'un couple de personnes de même ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.